Université Nice SOPHIA ANTIPOLIS

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2012 - 004 JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NICE - SOPHIA ANTIPOLIS,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°6 de l'Inserm
dans sa séance du 4 au 5 mai 2011 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm
dans sa séance du 20 au 22 juin 2011 ;

DECIDENT

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité mixte de recherche intitulée « Centre Méditerranéen de Médecine Moléculaire / C3M » et portant le n° U 1065.

Art. 2 : Cette unité exerce son activité dans les locaux situés :

Hôpital de l'Archet
Bâtiment universitaire Archimed
151 route de Saint-Antoine de Ginestière
BP 2 3194
06204 NICE Cedex 3

Art. 3 : Elle est administrativement rattachée à la délégation régionale de Marseille.

Art. 4 : Monsieur Patrick AUBERGER est nommé directeur de cette unité du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2012.

Fait à Paris, le 1er janvier 2012

Pour le Président de l'Université de Nice Sophia Antipolis et par délégation,
Le Président de l'Université de Nice Sophia-Antipolis
le vice-président

Pr Albert MARQUANDT

UNIVERSITE DE NICE - SOPHIA ANTIPOLIS
1.1.1996

Jean- Marc LARREAUX

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA